



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-740>

Département(s) de publication : **30, 34**

Annonce n° **26-740**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-121191

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Cté de Cnes du Grand Pic St Loup

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20002298600018

Ville : Saint Mathieu de Treviers

Code postal : 34270

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Cté de Cnes du Grand Pic St Loup

Département(s) de publication : 30, 34

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs 2026-2027-2028-2029

Code CPV principal - Descripteur principal : 71630000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la réalisation du Contrôle des Aires de jeux et des Equipements Sportifs pour les années 2026-2027-2028-2029 dans le cadre d'un groupement de commandes dont les membres sont : La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, La Commune d'ASSAS, La Commune de BUZIGNARGUES, La Commune du CAUSSE DE LA SELLE, La Commune de CAZEVIEILLE, La Commune de CLARET, La Commune de COMBAILLAUX, La Commune de FONTANES, La Commune de GUZARGUES, La Commune de LAURET, La Commune de LES MATELLES, La Commune de LE TRIADOU, La Commune de MAS DE LONDRES, La Commune de MURLES, La Commune de NOTRE DAME DE LONDRES, La Commune de SAINT BAUZILLE DE MONTMEL, La Commune de SAINT CLEMENT DE RIVIERE, La Commune de SAINT GELY DU FESC, La Commune de SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR, La Commune de SAINT JEAN DE BUEGES, La Commune de SAINT JEAN DE CORNIES La Commune de SAINT JEAN DE CUCULLES, La Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, La Commune de SAINT MATHIEU DE TREVIERS, La Commune de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES, La Commune de SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES, La Commune de SAUTEYARGUES, La Commune de TEYRAN, La Commune de VACQUIERES, La Commune de

VAILHAUQUES, La Commune de VALFLAUNES, La Commune de VIOLS EN LAVAL La Commune de VIOLS LE FORT. Le SIVU ECOLES DE SAINT MARTIN DE LONDRES . La CCGPSL souhaite procéder à la passation d'un accord-cadre à B de C afin de procéder aux contrôles précités au fur et à mesure de besoins réels du groupement de commande à savoir : une inspection de toutes les installations par an. Le groupement permettra de centraliser l'ensemble des demandes sur une seule période. A noter que la CCGPSL se réserve la possibilité de faire exécuter un contrôle ponctuel d'un équipement ou agrès ayant subi une réparation ou présentant une suspicion de dégradation. Il s'agit d'un accord-cadre à B de C avec un seul opérateur économique, dont le montant pourra varier entre : mini € HT 6 510,00 et maxi € HT 9 590,00 annuel pour la période initiale.

Critères d'attribution : 1-Prix des prestations 50.0% 2-Valeur technique 40.0% 3-Délai d'exécution 10.0%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

L'accord cadre a été attribué à la société DEKRA Industrial SAS - 725 rue Louis Lépine Le Millénaire - 34000 MONTPELLIER pour un montant minimum annuel de 6 510,00 € HT et pour un montant maximum annuel de 9 590,00 € HT pour la période initiale de l'accord cadre. Les procédures de recours sont précisées à l'article 8.2 du Règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/01/2026